

FISCALITÉ

POURQUOI LES ÉTATS NE VEULENT-ILS PAS COOPÉRER ?

CHRISTIAN DEBLOCK

SÉMINAIRE FERNAND DUMONT
22 OCTOBRE 2009



ANGEL GURRIA

« L'ère du secret bancaire touche à sa fin »

À Londres, le G20 a annoncé la fin du secret bancaire ; depuis lors, des mesures sans précédent ont été prises pour mettre en œuvre les normes de transparence et d'échange de renseignements en matière fiscale instaurées par l'OCDE et désormais adoptées au niveau mondial La communauté internationale a préconisé un renforcement du Forum mondial, l'élaboration d'un processus efficace d'examens par les pairs, l'accélération du processus de négociation et un engagement vis à vis des pays en développement. »

Pittsburgh 25 septembre 2009

Qui sommes nous ?
Qu'est qu'une société offshore ?
Onshore ou Offshore ?
Choisir une juridiction
Société de portage
Introduction bancaire
Contact

» Bienvenue sur le site d'Abroad Offshore

Fr En It



Pays OFFSHORE
Pays ONSHORE

Votre besoin



- Création société holding «
- Création société commerciale «
- Prestation de service «
- Société de portage «
- Société Import / Export «
- Propriété intellectuelle «
- Commerce électronique «
- Confidentialité «

Vous êtes chef d'entreprise ou vous avez le projet de le devenir

La fiscalité sur les entreprises de votre pays de résidence est plus lourde et contraignante que celle d'autres juridictions. Nos conseils vous permettront de localiser favorablement vos activités dans un autre pays.

Vous êtes un contribuable, personne physique, lourdement imposé dans votre pays de résidence

Nos conseils vous présenteront des solutions à l'étranger pour améliorer les prélèvements fiscaux sur vos revenus et votre patrimoine.

Vous recherchez des solutions confidentielles à l'étranger

Nos conseils respecteront votre besoin de confidentialité grâce à diverses solutions juridiques, comme les trusts, fondations ou fiducies.

Rappel
immédiat

par un conseiller



Contactez-nous

Bureau Luxembourg



47 Grand Rue
L-1661 Luxembourg,
Luxembourg
Tél. : (+ 352) 26 67 71 71
Fax: (+ 352) 26 67 71 26

Bureau Canada



329 rue de la commune
ouest bureau 104 H2Y 2E1
Montréal, QC, Canada
Tél.: (+ 1 514) 845 5550
Fax: (+1 514) 845 5553

LES DÉBATS

COOPÉRATION OU CONCURRENCE FISCALE ?

LES THÈMES

- Les paradis fiscaux/bancaires/judiciaires – zones franches
- La fraude et l'évasion fiscale
- Les taux d'imposition / l'assiette fiscale
- La concurrence loyale
- La circulation de fonds illicites

LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION FISCALE

- Les termites fiscales et les ressources de l'État (shopping/braconnage fiscal) – les pays en développement
- Déplacement de la fiscalité vers les travailleurs et les consommateurs
- Interdépendance fiscale : double imposition et régime fiscal (le territoire ou le monde)
- Neutralité économique : distorsions (neutralité à l'entrée (imposition à la source), à la sortie (imposition mondiale) et « nationale »)
- Intégration des marchés (prix de transfert, choix de localisation, affaiblit les choix publics)
- Transfert de revenus vers les entreprises/investisseurs

LES ARGUMENTS EN FAVEUR DE LA CONCURRENCE FISCALE

- Les choix rationnels (meilleur rapport qualité prix)
- Augmentation de l'efficacité gouvernementale
- Efficacité économique (bien être global)
- Cartels fiscaux
- L'attrait des investissements pour le développement (miracles économiques/rapport Sachs)

LES FAITS

QUELQUES DONNÉES

LES PARADIS FISCAUX

- Selon le FMI, la moitié des positions internationales des banques se trouvent dans les paradis fiscaux et le tiers des flux financiers internationaux transitent par les paradis fiscaux
- Selon le GAFI (FMI), le blanchiment d'argent représenterait entre 590 et 1500 milliards de \$ (2 à 5 % du PIB mondial), environ le tiers des fonds transiterait par les paradis fiscaux
- La moitié du commerce mondial transiterait par les paradis fiscaux
- Îles vierges britanniques : 830 000 compagnies pour 19 000 habitants

Sources : Commission on capital flight from developing countries. *Tax Havens and Development*, Norvège, 18 juin 2009 / GAFI

50 pays peuvent être suspectés de pratiques fiscales plus ou moins douteuses

La méthodologie

Pour sélectionner ces 50 places financières, nous avons choisi de croiser les définitions :

- de l'OCDE
- celles d'Edouard Chambost, spécialiste internationalement reconnu des places offshore
- celles de Grégoire Duhamel, fiscaliste français, auteur de guides pratiques sur les paradis fiscaux.

Le niveau de transparence des 50 paradis fiscaux retenus est, lui, évalué à partir des seuls critères de l'OCDE, extraits du rapport : « Vers l'établissement de règles du jeu équitables », Forum mondial sur la fiscalité 2007

La levée du secret bancaire

- Restreinte
- Oui pour les seules affaires pénales
- Oui dans presque tous les cas

Des possibilités à le lever dépend en partie la transparence du paradis fiscal. Il peut aussi n'être levé que dans le cas d'affaires pénales, bien moins nombreuses que les enquêtes fiscales.

Les conventions d'échange de renseignements

- 5 3 → conventions en projet
- └── conventions signées

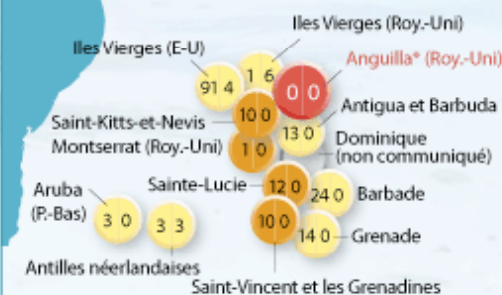
Accord bilatéral entre un paradis fiscal et un pays prévoyant les conditions de levée du secret bancaire. Il y a autant de conventions que de pays partenaires. Un paradis fiscal peut avoir signé de nombreuses conventions sans pour autant lever facilement son secret bancaire.

L'Europe de l'Ouest

Elle compte seize paradis fiscaux. Autant que dans les Caraïbes.



Les Petites Antilles



* Pays à fort secret bancaire mais participant à l'échange automatique d'informations dans le cadre de la directive européenne sur l'épargne. Toutefois, trois autres pays dont le secret bancaire est un peu moins strict ont aussi ces types d'accords : Aruba, les îles Caiman, Montserrat.

FLUX FINANCIERS ILLICITES EN PROVENANCE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

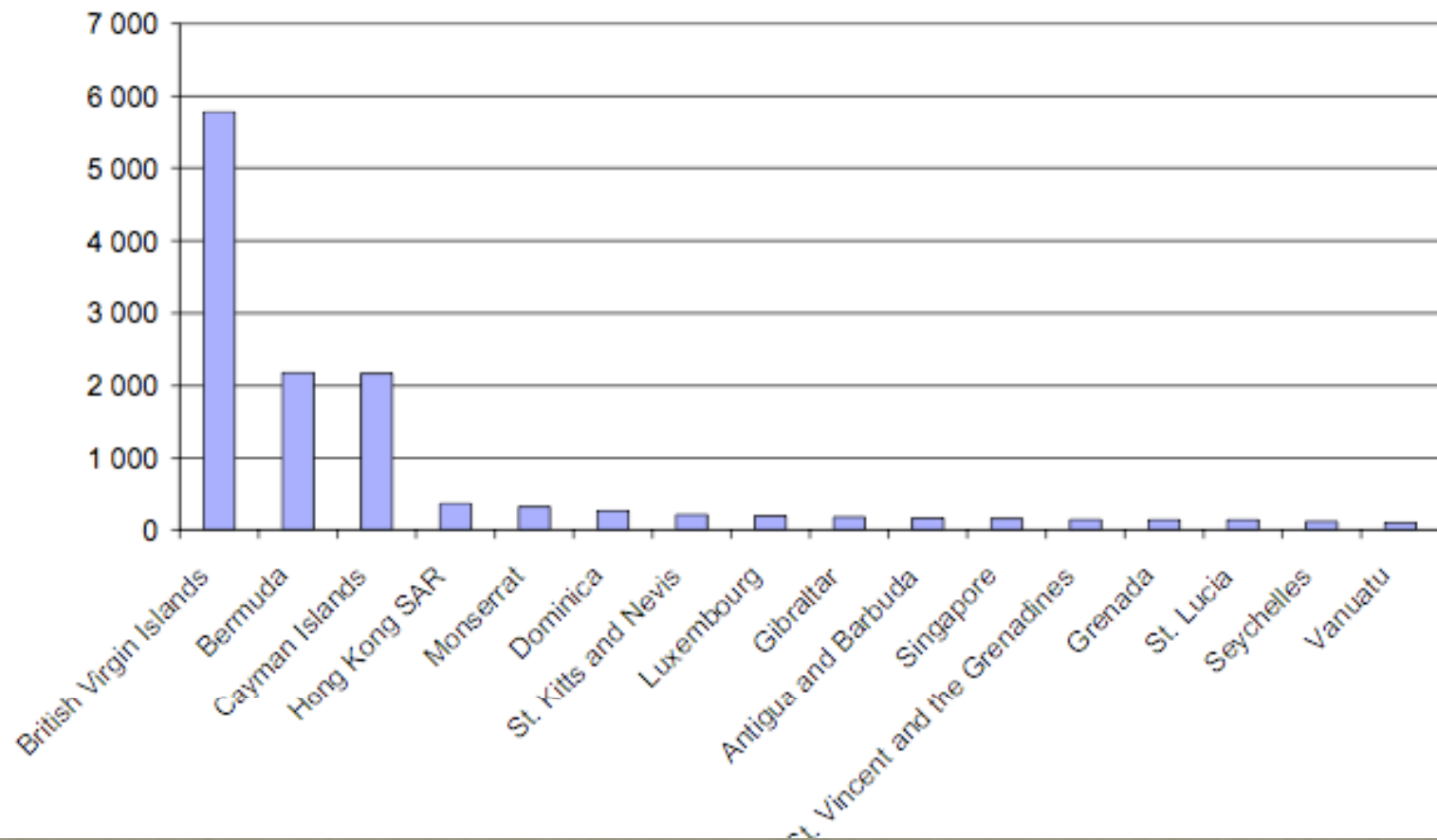
(milliards de \$)	2002	2003	2004	2005	2006
Flux financiers licites	92	67	118	176	207
Flux financiers illicites (normalisés)	372	508	646	675	859
Flux financiers illicites (non -normalisés)	435	569	715	806	1056
<i>Pour mémoire</i>					
Envois de fonds (remittances)	116	144	164	195	229
Aide publique au dév.	224	69	79	107	104
Flux financiers nets vers les pays en dév.	224	162	259	371	499

Source : Dave Kar et Devon Cartwright-Smith, *Illicit Financial Flows from developing Countries, 2002-2006*, GFI, décembre 2008 / Banque mondiale *Global Finance Development 2009* / OCDE, Comité d'aide au développement.

Note : Flux illicites : corruption, activités criminelles et activités non-déclarées

IDE

Figure 6-8: The stock of inward direct investments in percent of GDP. All countries and jurisdictions where the stock exceeds GDP.



INVESTISSEMENTS AMÉRICAINS DANS L'HÉMISPHERE OCCIDENTAL

Investissements directs (stocks)	(milliards de \$)	(%)
Canada	227,3	7,2
Mexique	95,6	3,0
Bahamas	19,5	0,6
Barbade	0,9	0,0
Bermudes	165,9	5,2
îles vierges brit.	139,3	4,4
Total, hémisphère occidental	791,1	25,0

Source : BEA

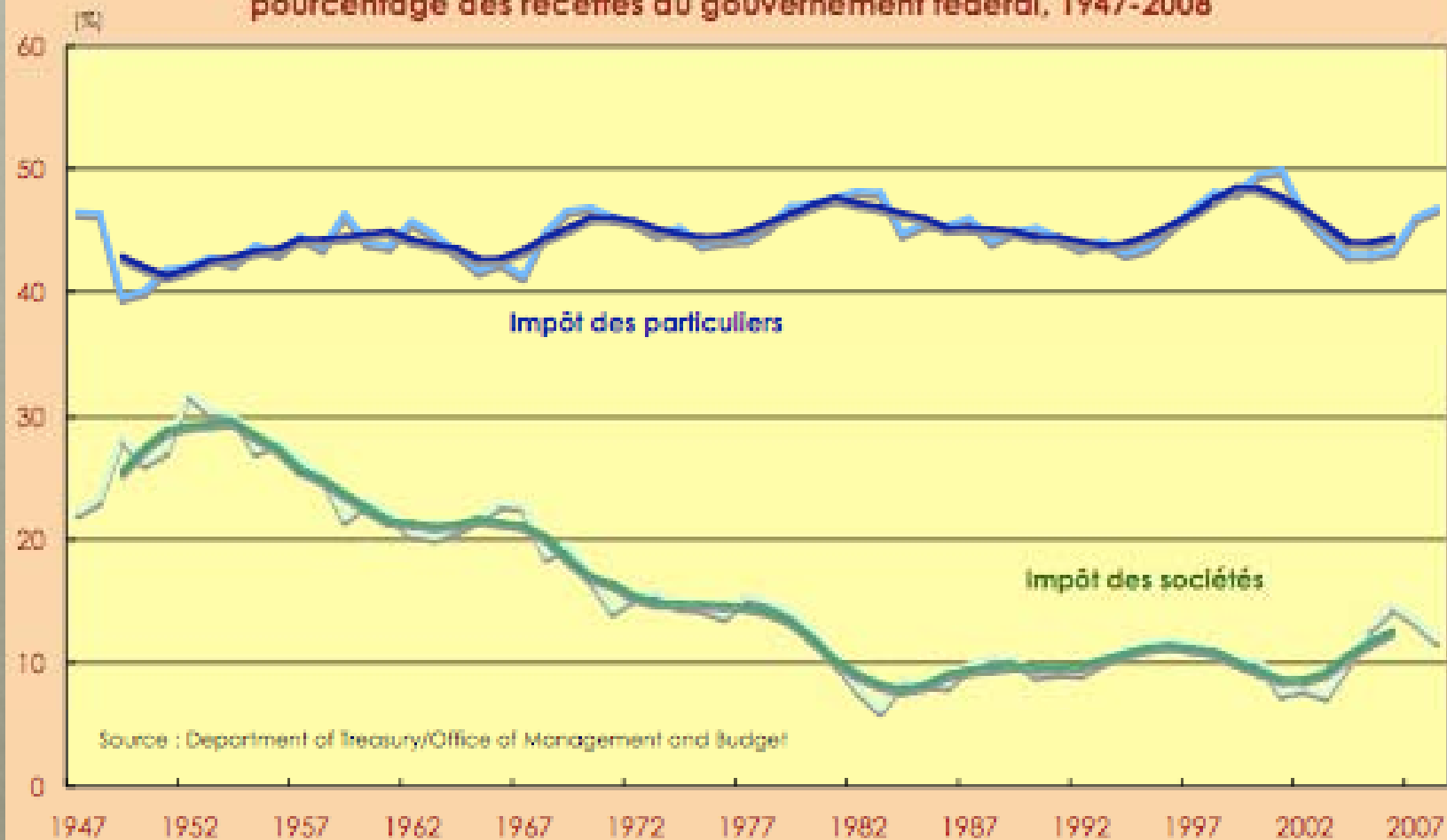
QUELQUES DONNÉES

ÉVASION ET FRAUDE FISCALES

- Etats-Unis : 2003
 - 2003 : (ministère du revenu) 1 500 milliards de \$ les actifs américains dans les paradis fiscaux
 - 50 milliards de \$ échappent ainsi au fisc
 - Selon Tax Justice Network, ce serait entre 11 000 et 12 000 milliards
 - 2001 : évasion fiscale estimée à 345 milliards de \$ (Fisc)
- Les recettes fiscales représentent environ 13 % du PIB dans les pays en développement (pour le FMI, 15 % est un minimum raisonnable), comparativement à 36 % en moyenne dans les pays OCDE

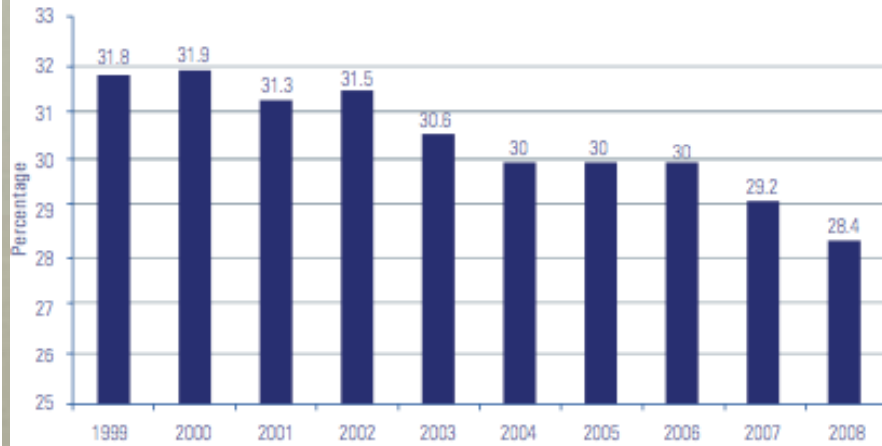
QUI PAIE LES IMPÔTS ?

Graphique 2. États-Unis : Impôt des particuliers et des sociétés en pourcentage des recettes du gouvernement fédéral, 1947-2008

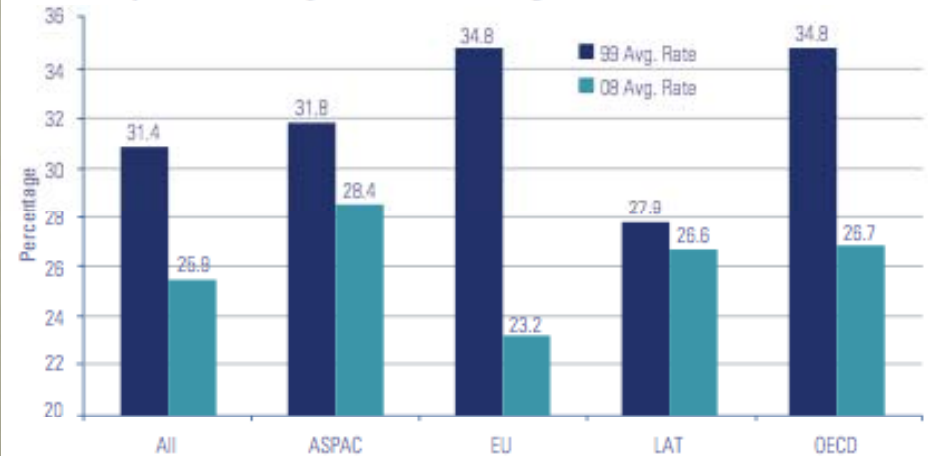


Taux d'imposition des bénéfices des sociétés (KPMG)

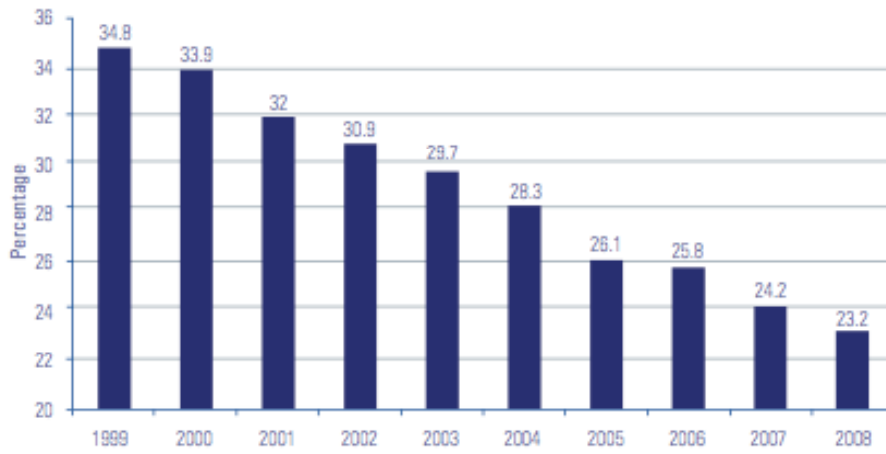
ASPAC 1999 – 2008



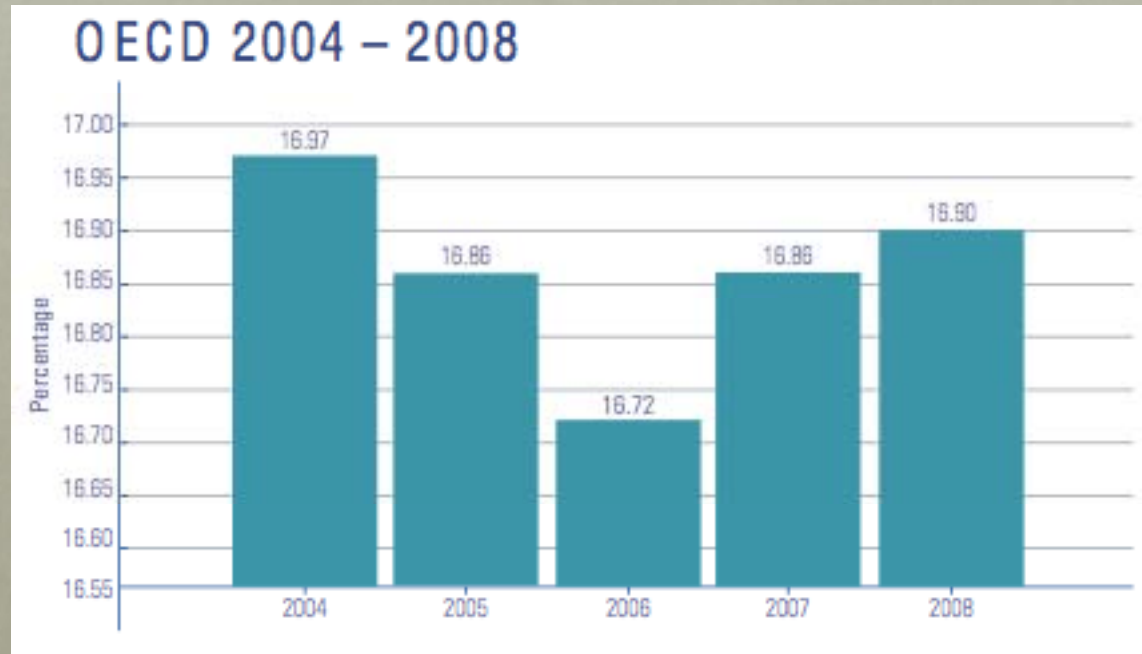
Comparison by Global Region 1999 – 2008



EU 1999 – 2008



Taxes indirectes (KPMG)



ZONES FRANCHES

- « La « zone franche » est un concept moderne qui gagne du terrain depuis quelques dizaines d'années. En 1975, 25 pays comptaient une zone franche. Leur nombre était passé à 93 en 1997. Dans le même ordre d'idées, selon les estimations, les zones franches étaient le lieu de travail d'environ 800 000 personnes en 1975, alors qu'elles l'étaient devenues pour 4,5 millions en 1997. Au début de 2007, le nombre de zones franches dans le monde était estimé à au moins 2 700, et quelque 63 millions de personnes y avaient trouvé un emploi. » (Deloitte/Canada)

LA COOPÉRATION FISCALE

UN ÉTAT DES LIEUX

TROIS NIVEAUX

- La coopération fiscale de premier niveau :

Biens publics internationaux

- Le rapport Zedillo : une organisation internationale de la fiscalité (Monterrey, 2002)

- La coopération fiscale de second niveau

Communauté de nations regroupées autour d'objectifs et de principes communs

- L'UE : Compétence communautaire et « harmonisation fiscale »
- L'OMC : TVA et subventions à l'exportation (Sociétés de vente à l'étranger
- L'OCDE : Dialogue renforcé, codes de conduite, transparence et examen par les pairs (prix de transfert, conventions fiscales, Dialogue fiscal international, Forum international sur les pratiques fiscales dommageables, etc)
- Les institutions financières internationales (BM, FMI, BRI/Forum-Conseil de stabilité financière)

TROIS NIVEAUX

(SUITE)

- La coopération fiscale de troisième niveau
 - Le bilatéralisme : Conventions fiscales de double imposition et d'échange d'informations
 - Courtoisie négative
 - Courtoisie positive
 - Partage de l'impôt

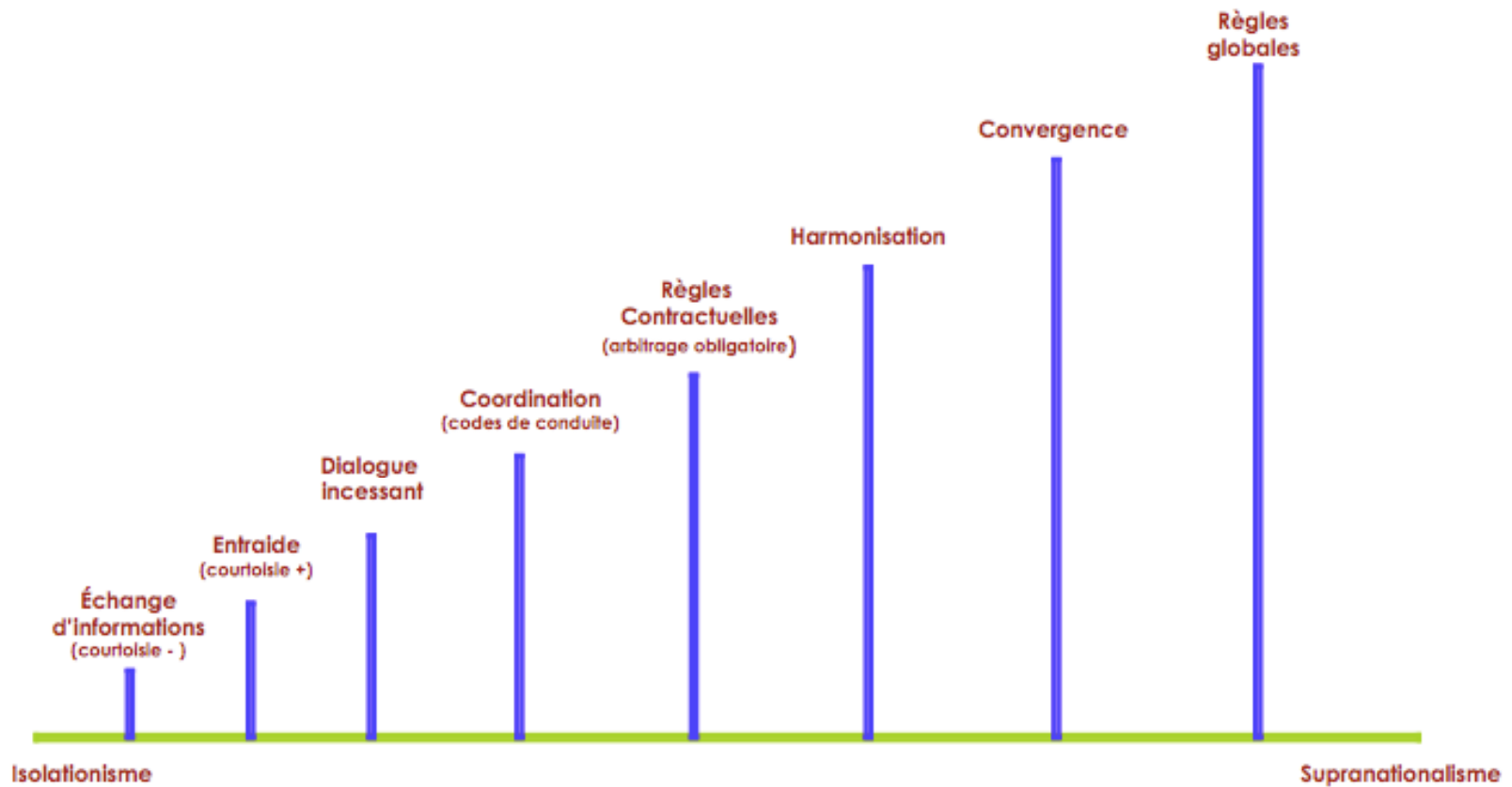
De janvier 2000 au 14 octobre 2009, 166 conventions ont été signées, dont 120 depuis le 1^{er} janvier 2009 (OCDE)

- La responsabilité sociale des entreprises : Chambre de commerce internationale

PLUS D'INTÉGRATION, PLUS DE
COOPÉRATION ?

VISION FONCTIONNALISTE

Figure 1. La coopération évolutive



LE MODÈLE NE FONCTIONNE PAS

- Le gradualisme européen à l'épreuve de la concurrence fiscale (compétitivité internationale) et du droit fiscal national
- Trop d'intérêts en jeu, mais aussi changement d'attitude
 - Du contrôle de l'investissement, on est passé à la promotion et à la protection de l'investissement
 - La compétitivité des nations passe aussi par la compétitivité fiscale

LE DILEMME

Pierre Rosanvallon *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché* (Paris, Seuil, 1989)

« Le libéralisme économique comme idéologie de la société de marché s'affirme ainsi dans le combat pour déterritorialiser l'économie et construire un espace fluide et homogène, structuré par la seule géographie des prix »

Philippe Marini, « La concurrence fiscale en Europe : une contribution au débat », Commission des finances du Sénat, 1999

« La détermination des règles fiscales appartient sans conteste à un domaine régalién par excellence. Il s'agit, en principe, de l'une des expressions majeures de la souveraineté nationale. Sa libre expression peut donc légitimement déboucher sur des règles fiscales pouvant paraître appartenir à la catégorie des pratiques de concurrence fiscale. En sens inverse, elle est susceptible d'être étroitement déterminée, voire entravée, par la concurrence fiscale exercée par les tiers. En bref, la coexistence des souverainetés fiscales, érigée en principe, est susceptible de produire une concurrence fiscale supprimant progressivement toute souveraineté. »

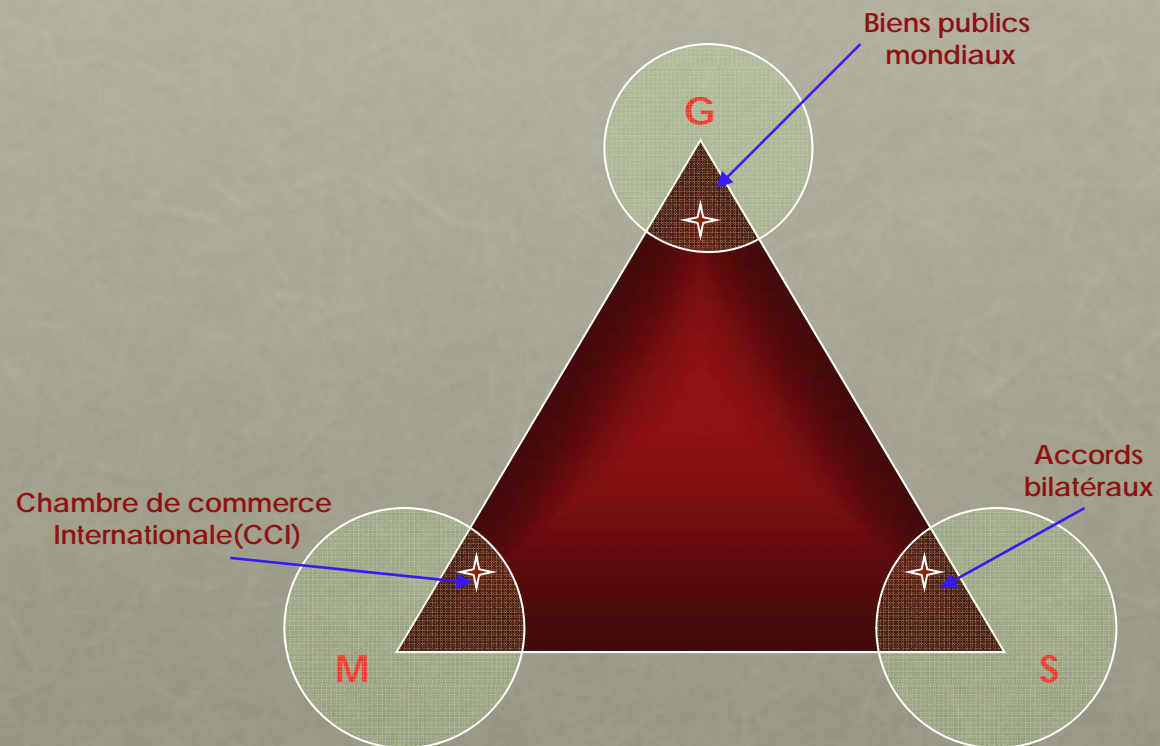
LE TRIANGLE D'INCOMPATIBILITÉ

L'ARGUMENT DE MUNDELL

- On ne peut avoir à la fois
 - Un taux de change fixe
 - Une politique monétaire autonome
 - Une libre circulation des capitaux
- Il faut choisir deux des trois options
- Idée centrale : problème d'action collective
 - Une régulation forte (cadre régulateur mondial) (G)
 - Autonomie nationale (S)
 - Autonomie des marchés (M)
- La question : jusqu'où pousser la régulation tout en en préservant l'autonomie des États et celle des marchés ?

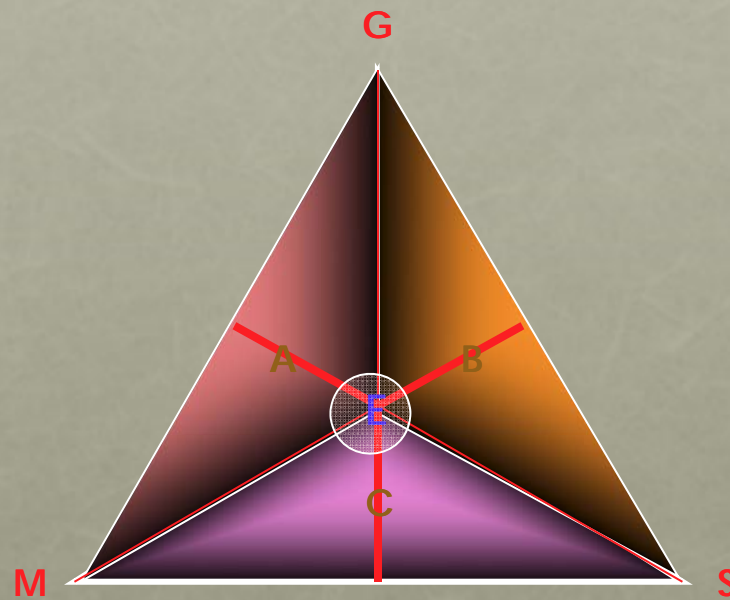
LE MODÈLE DE BASE

Figure 1. Le modèle G-M-S



LE MODÈLE MULTILATÉRAL

Figure 2. Les trois espaces de coopération



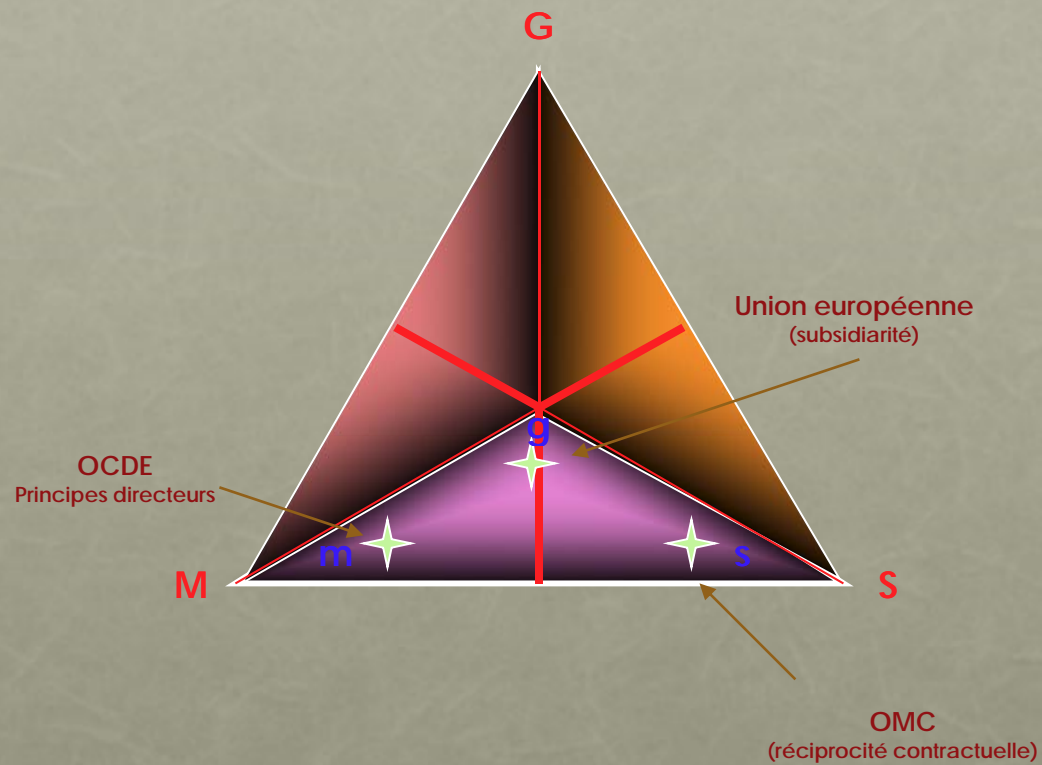
L'ESPACE C

DES ARRANGEMENTS HYBRIDES (MEYNARD/WILLIAMSON)

- Trois modèles possibles
 - Un modèle de type communautaire, avec délégation d'autorité et application du principe de subsidiarité : possible convergence vers des normes communes
 - Un modèle de type contractuel, avec obligation de respect des engagements et comportement loyal (OMC)
 - Un modèle de type dialogue renforcé : lignes directrices, codes de conduite et engagement moral (OCDE)

TROIS MODÈLES DE MULTILATÉRALISME

Figure 3. Trois choix possibles



CONCLUSIONS PROVISOIRES

- Deux modèles sont « performants » pour contrer le « compétitivisme »
 - Modèle de type communautaire : Compétitivisme
 - Modèle de type OMC : Concurrence déloyale
- Mais on reste dans le triangle *gms*, alors qu'il faudrait aborder le problème sous un autre angle : la globalisation des marchés demande des règles globales. On se heurte à deux obstacles majeurs :
 - la liberté négative des acteurs économiques
 - la méfiance des États
- Comment sortir de l'équilibre de Nash ?

UN VŒU PIEUX ?

« Un dialogue international sur la fiscalité a déjà été lancé par le FMI, l'OCDE et la Banque mondiale pour encourager et faciliter le débat en la matière entre les responsables des services fiscaux nationaux et les organisations internationales. Nombreux sont les pays et les experts qui pensent qu'il convient de créer une plate-forme globale et accessible pour la coopération internationale dans le domaine fiscal et que les Nations Unies pourraient constituer un cadre adapté. Le Secrétaire général a recommandé que le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale soit élevé au statut d'organe intergouvernemental, sous la forme d'un comité d'experts gouvernementaux ou d'une nouvelle commission spéciale qui serait un organe subsidiaire du Conseil économique et social, et qu'il bénéficie du soutien d'un petit secrétariat d'experts. Nous appuyons cette initiative, dans laquelle nous voyons un élément indispensable pour renforcer l'intégrité du système fiscal de tous les pays, augmenter les ressources publiques pour le développement et faciliter la lutte contre les paradis fiscaux, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ». (OIT, *Une mondialisation juste: créer des opportunités pour tous*, 2004)

UNE AUTRE VOIE

- Réassocier l'action collective à la liberté positive (méliorisme) et redéfinir la régulation en conséquence.
- C'est un retour à Dewey, Commons et Keynes, mais au lieu de raisonner dans une perspective nationale, il s'agit d'oser le globalisme.
- On contourne le problème du comment concilier coopération inter-nationale et autonomie nationale d'une part et régulation et autonomie des marchés d'autre part, pour lui substituer le problème du comment concilier normes mondiales et identités nationales d'une part et liberté positive et liberté négative d'autre part.